

Publié le 4.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VAL ES DUNES
1 rue Guéritol
14370 ARGENCES
02 31 15 63 70

Date de convocation :
20.11.2025

Date d'affichage :
20.11.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	43
Présents	30
Titulaires	30
Suppléants	0
Pouvoirs	5
Votants	35
Quorum	22
35 votes POUR	

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Céline LEGRIGEOIS, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), Thomas LEROY, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Laurence MORIN

Délibération n° 2025/142

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaire et suppléant

- Concernant la commune de CAGNY :

Vu le Code électoral, notamment L.273-11 et L. 273-12 ;

Vu l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décès de M. Eric MARGERIE, conseiller communautaire représentant la commune de Cagny ;

Vu la délibération n°2025/079 de la commune de Cagny en date du 12 novembre 2025 actant les élus communautaires ;

Vu le maintien des trois conseillers communautaires, Mmes Laurence MAUREY, Magali LONCLE, Guillaume LECOEUR ;

Vu la désignation de M. David BOUDET en qualité de nouveau conseiller communautaire, conformément aux dispositions applicables à la commune de Cagny;

- Concernant la commune d'ÉMIÉVILLE :

Vu l'article L. 2121-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.273-11 et L.273-12 I du code électoral

Vu la délibération n°2023-55 actant le remplacement de M. Emmanuel MEZERAY par M. Jean-Christophe CARON comme 1^{er} adjoint de la commune d'Émiéville ;

Au vu de ces dispositions, dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants, le conseiller suppléant sera automatiquement le premier adjoint. A ce titre, M. Jean-Christophe CARON est de facto conseiller communautaire suppléant représentant de la commune d'Émiéville.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

↳ De prendre acte de l'installation de M. David BOUDET en qualité de conseiller communautaire représentant la commune de Cagny ;

↳ De prendre acte de l'installation de M. Jean-Christophe CARON en qualité de conseiller communautaire suppléant représentant la commune d'Émiéville ;

↳ De mettre à jour la liste des membres (titulaire et suppléant) du Conseil communautaire en conséquence.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Laurence MORIN



Le Président,

Philippe PESQUEREL



Titulaires	Commune	Suppléants
M. Dominique DELIVET	ARGENCES	
M. Gilbert GEMY		
Mme Florence GUERIN		
Mme Marie-Françoise ISABEL		
M. Thomas LEROY		
Mme Lydie MAIGRET		
M. Jacques-Yves OUIN		
Mme Marianne TURPIN		
Mme Ann BAUGAS	BANNEVILLE LA CAMPAGNE	M. Jean-Yves MAUBANT
Mme Nathaly MONROCQ	BELLENGREVILLE	
M. Philippe PESQUEREL		
Mme Florence SERANDOUR		
M. David BOUDET	CAGNY	
M. Guillaume LECOEUR		
Mme Magali LONCLE		
Mme Laurence MAUREY		
Mme Sophie de GIBON	CANTELOUP	Mme Gwenaëlle de MICHEL
M. Eric DUVAL	CESNY AUX VIGNES	M. Christian CALLEJAS
M. Michel CRUCHON	CLEVILLE	Mme Michèle MOTYKA
M. Laurent DECLERCK	CONDE SUR IFS	M. Jean-Pierre QUILLET
M. Stéphane AMILCAR	EMIEVILLE	M. Jean-Christophe CARON
Mme Régine ENEE	FRENOUVILLE	
M. William HERFORT		

M. Philippe PIARD		
M. Alain PORQUET		
M. Henri LEHUGEUR	JANVILLE	M. Siegfried GLESSMER
Mme Coralie ARRUEGO		
M. Daniel BUISSON		
M. Stéphane CASTEL		
Mme Alexandra LEPINAY	MOULT - CHICHEBOVILLE	
M. Matthieu PICHON		
M. Alexandre PIGEONNIER		
Mme Christel POIROT		
M. Joël DUGUEY	OUEZY	M. Paul MARIE
M. Claude FOUCHER	ST OUEN DU MO	Mme Françoise LECLERC
Mme Patricia LECOMTE	ST PAIR	Mme Martine JULIEN
M. Didier LEMONNIER	ST PIERRE DU JONQUET	M. Hubert LABEY
M. Jean-Marc FURON		
M. Olivier GUILLEMETTE	SAINTE SYLVAIN	
Mme Céline LEGRIGEOIS		
M. Alain BOHEME		
M. Patrice MARTIN	VALAMBRAY	
Mme Laurence MORIN		
M. Jean-Pierre FORGEAS	VIMONT	M. Yves ROCHER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr